

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2016

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3968)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par
M. Popelin

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 9, après le mot : « saisis »,

substituer au mot :

« il »,

les mots :

« le juge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.